

NPIS Summit 2024, le 16 octobre à la Cité Universitaire Internationale de Paris

Référentiels des Interventions non médicamenteuses (INM) : Pour que la prise en charge de la santé marche enfin sur ses deux jambes

PARIS, LE 3 OCTOBRE 2024 - **Le 16 octobre, la prise en charge des personnes à risques de maladie ou malades change officiellement d'ère. Lors du NPIS Summit 2024, la société savante internationale Non-Pharmacological Intervention Society (NPIS), basée à Paris, présente le Référentiel des interventions non médicamenteuses (INM) et les premiers protocoles.**

Ce référentiel, élaboré en coordination avec des autorités sanitaires et l'appui d'acteurs académiques et de complémentaires santé, rendra accessibles aux citoyens et aux professionnels de la santé européens des solutions personnalisées de prévention, de soin et d'accompagnement labélisées selon un cadre scientifique adapté à ces pratiques et rigoureux. Elle facilitera l'accès aux solutions pertinentes et la recherche sur les bonnes pratiques. Elle améliorera leur sécurité, leur traçabilité et leur prise en charge.

L'absence de définition et de cadre scientifique consensuels sur ces pratiques ne permettait pas de donner toute leur place aux interventions non médicamenteuses (INM), pourtant essentielles pour la prévention et le soin de nombreuses pathologies. Avec ce référentiel, attendu depuis longtemps par les patients comme par les professionnels de santé et du soin, les prises en charge marcheront enfin sur leurs deux jambes : celle des traitements médicamenteux et celle des INM, complémentaires et sources d'équilibre pour les patients.

À l'occasion du NPIS Summit 2024, venez découvrir l'ensemble du dispositif :

- **la société savante internationale Non-Pharmacological Intervention Society (NPIS)**, créée en France mais d'ores et déjà sollicitée au niveau européen et mondial ;
- **la définition des interventions non médicamenteuses (INM)** coconstruite par la NPIS, avec le soutien de l'INSERM, sur la base d'un travail préliminaire de 10 années au sein d'une plateforme universitaire collaborative ;
- **le NPIS Model**, le cadre d'évaluation conçu en deux ans selon une démarche scientifique interdisciplinaire, intersectorielle et transpartisane avec plus de 1 000 participants, qui s'appuie sur les recommandations scientifiques internationales en matière de santé et sur l'approche centrée sur le patient.

« La société savante internationale NPIS œuvre à un accès équitable aux interventions non médicamenteuses (INM) pour une santé humaine active et durable. Elle considère les INM comme un patrimoine universel de protocoles immatériels de prévention et de soin fondés sur des données probantes. Elle contribue à faire de ces méthodes corporelles, nutritionnelles et psychosociales des traitements conventionnels de santé de problèmes connus de la médecine » écrit le Pr. Grégory Ninot, Professeur à l'Université de Montpellier, Membre de l'Institut Universitaire de France dans le livre blanc de la NPIS publié en octobre 2024 aux Éditions Ovidia, *Interventions Non Médicamenteuses (INM) : Protocoles universels et efficaces de prévention et de soin pour la médecine personnalisée et la santé durable.*

Principaux soutiens

Vous pourrez également rencontrer la plupart des acteurs et institutions qui soutiennent cette démarche qui va profondément bouleverser l'approche des prises en charges.

Marguerite CAZENEUVE - Directrice Déléguée à la Gestion et à l'Organisation des soins, Caisse nationale de l'Assurance Maladie

« Nous souhaitons exprimer notre soutien et engagement en faveur de cette initiative qui rend disponible un référentiel des INM validées. Nous accompagnerons cette démarche permettant de garantir la pertinence de l'offre en matière d'INM. »

Maëlig LE BAYON

Directeur de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

« Ce projet de Plateforme numérique "Référentiel des Interventions Non Médicamenteuses" s'inscrit pleinement dans l'action de la CNSA et de son centre de ressources de preuves. Quels que soient les outils, notre objectif est d'aider les financeurs et les porteurs d'actions de prévention de la perte d'autonomie à identifier et à mettre en œuvre des programmes de prévention qui ont fait la preuve de leur efficacité. Cette plateforme les y aidera »

Philippe BERGEROT - Président de la Ligue nationale contre le cancer

« Les soins de support permettent d'améliorer la qualité de vie des patients, de diminuer les séquelles et d'augmenter l'espérance de vie. Je prendrais comme exemple l'activité physique adaptée (APA) dont il est beaucoup question en cette année de Jeux Paralympiques. Il a été démontré que l'APA diminue la fatigue et améliore la survie, à condition de prescription dans un cadre rigoureux et sécurisé. La plateforme mise en place par la NPIS permettra de définir ces conditions et d'apporter le niveau de preuve nécessaire à sa prise en charge par les organismes financeurs de soins. Il s'agit, pour la Ligue, d'un enjeu essentiel d'égalité d'accès à tous les patients à ce type de soins de support. »